



Indemnité de licenciement

Par **Bibi44**, le 21/11/2012 à 18:26

Bonjour,

Je vais être licencié pour raison économique et je souhaiterais évaluer mes indemnités de licenciement. Cadre avec 10.5 ans d'ancienneté.

en règle général il faut prendre 1/5 du salaire de référence jusqu'a 10 ans puis ajouter 1/15 au delà de 10 ans.

Sur la convention collective de la plasturgie il y a une note particulière sur les cadres: 3/10 pour les 8 premières années
4/10 de 8 à 13 ans
et 5/10 au delà de 13 ans

En revanche il n'y a pas de précision sur le fait que le licenciement soit économique ou pas.

Pouvez vous m'indiquer quelle mode de calcul je dois prendre celui de la convention même si c'est un licenciement économique ou celui général.

Par **pat76**, le 21/11/2012 à 18:40

Bonjour

Vous prenez le mode de calcul qui vous est le plus favorable.